Aux fins du présent article, les États qui ont un intérêt important dans les questions de sécurité maritime comprennent, par exemple, ceux dont les ressortissants entrent, en grand nombre, dans la composition des équipages ou qui sont intéressés au transport d'un grand nombre de passagers de cabine ou de pont.

Les membres du Comité de la sécurité maritime sont élus pour une période de quatre ans et sont rééligibles.

Dept. Esternal Affairs, Requisition not 08015-72011 Canada Trenty Seriest 1965, No. 18